

Métropole de Lyon

Marché public

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à
l'élaboration de la stratégie alimentaire
métropolitaine

**Co-construction d'un projet alimentaire
métropolitain avec l'ensemble des
parties prenantes
2019-2021**

Table des matières

I. Présentation du contexte, des enjeux et objectifs	3
A. Éléments de contexte.....	3
1. L'élaboration d'une stratégie alimentaire : un enjeu important de développement durable, de la responsabilité de la Métropole de Lyon.....	3
2. Les résultats de la première phase de travail (2018)	4
3. La poursuite de construction du projet alimentaire territorial avec une interpellation politique en deux temps : l'adoption en 2019 d'un cadre stratégique alimentaire préalable à la finalisation du projet alimentaire en 2021	7
B. Enjeux.....	9
C. Objectifs du présent marché	9
II. Prestation attendue.....	10
A. Cadre général.....	10
1. Objet.....	10
2. Périmètres d'étude.....	10
3. Documentations disponibles.....	10
4. Mise en place des prestations	10
B. Ébauche du projet alimentaire territorial (tranche ferme)	11
1. Appui à la collectivité dans l'élaboration de sa stratégie	11
2. Conduire la concertation autour de l'alimentation	11
3. Animer la communauté lyonnaise des acteurs de l'alimentation	14
4. Élaboration du projet alimentaire territorial	15
C. Finalisation du projet alimentaire territorial (tranche optionnelle)	16
1. Appui à la collectivité dans la définition de sa stratégie	16
2. Reprise de la concertation autour de l'alimentation	16
3. Poursuite de l'animation la communauté lyonnaise des acteurs de l'alimentation	17
4. Finalisation du projet alimentaire territorial.....	18
D. Modalités d'exécution et livrables.....	18
1. Calendrier prévisionnel.....	18
2. Délai d'exécution.....	19
3. Déroulement de la mission	19
4. Livrables.....	19
E. Relations avec le pouvoir adjudicateur.....	19
1. Composition de l'équipe.....	19
2. Pilotage et suivi par le pouvoir adjudicateur	20
3. Réunions et matériel	20

I. Présentation du contexte, des enjeux et objectifs

A. Éléments de contexte

1. L'élaboration d'une stratégie alimentaire : un enjeu important de développement durable, de la responsabilité de la Métropole de Lyon

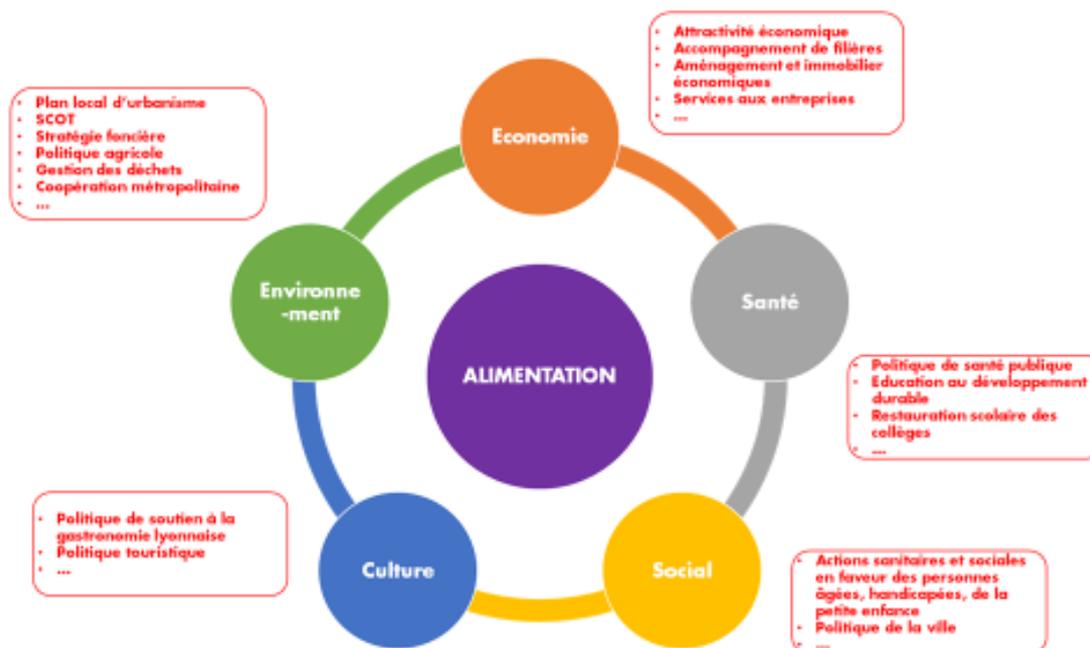
Au cours du siècle dernier, le système alimentaire contemporain a connu 4 ruptures majeures liées à l'intensification des modes de productions agricoles, l'industrialisation des process alimentaires, l'essor de la grande distribution et de la restauration hors domicile ainsi qu'à la massification de la demande alimentaire marchande consécutive à la croissance de l'emploi salarié. En conséquence, les villes se sont éloignées de leur alimentation : distanciation géographique, économique (avec la multiplication des intermédiaires), cognitive (avec la perte de contact entre citadins et modes de production alimentaires) et, in fine, avec une capacité d'action du citoyen réduite aux choix des lieux d'approvisionnement et des produits alimentaires. On perçoit aujourd'hui les limites du système agro-industriel qui a permis d'entrer dans une ère d'abondance alimentaire : importantes pressions sur l'environnement, relations économiques déséquilibrées au sein des filières, attentes des consommateurs qui ne sont plus nécessairement satisfaites...

Face à ce constat aujourd'hui partagé, la nécessité d'assurer une transition vers une alimentation durable se fait jour, aussi bien au niveau national (programme national pour l'alimentation, pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, développement de l'agro-écologie) qu'international (l'alimentation durable figure parmi les objectifs de développement durable adoptés par les nations unies, les réformes de la politique agricole commune intègrent un objectif de transition vers une agriculture plus durable). Ainsi, au niveau mondial 160 agglomérations, dont la Métropole de Lyon, se sont engagées à développer des systèmes alimentaires durables, inclusifs, sûrs et diversifiés en signant le Milan Urban Food Policy Pact en octobre 2015.

Les contours d'un système alimentaire durable sont aujourd'hui de mieux en mieux établis et partagés : ils incluent l'accès pour tous à une nourriture saine, nutritive et culturellement acceptable, la préservation des ressources et des écosystèmes naturels, la répartition équitable de la valeur économique au sein des filières, la valorisation des cultures culinaires et des lieux sociaux qu'elles nourrissent ou encore, la restauration de la confiance des citoyens dans leur alimentation.

L'article 39 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) introduit les projets alimentaires territoriaux visant à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire. Aujourd'hui, la Métropole de Lyon dispose des compétences favorisant une approche globale des enjeux alimentaires (le diagnostic interne est disponible [ici](#)).

La métropole de Lyon dispose de compétences favorisant une approche globale des enjeux alimentaires



La métropole de Lyon s'est lancée dans **l'élaboration d'une stratégie alimentaire métropolitaine en deux phases**, afin de porter son système alimentaire vers un système plus juste, plus résilient, plus durable, plus inclusif et plus respectueux de l'environnement :

- une 1^{ère} phase –en cours de finalisation– de construction des enjeux liés à l'alimentation avec une cinquantaine de parties prenantes (ce cadre stratégique sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain du mois de juin 2019),
- une 2^{de} phase –objet du présent marché– visant à élaborer un projet alimentaire métropolitain en concertation avec le territoire (une 1^{ère} esquisse devra être présentée aux élus avant la fin 2019 tandis que l'adoption du projet définitif est envisagée courant 2021).

2. Les résultats de la première phase de travail (2018)

a) Des acteurs locaux parties prenantes de la démarche

La première phase de l'élaboration de la stratégie alimentaire métropolitaine engagée début 2018 visait à préciser les enjeux liés à l'alimentation. Elle a pu être menée à bien grâce à une implication constructive des acteurs locaux. En effet, une cinquantaine de parties prenantes, représentant 14 catégories d'acteurs, ont participé en bonne intelligence à deux ateliers de travail (les 23 avril et 11 juin).

Pour aider ces acteurs du territoire à formuler et qualifier des enjeux pendant ces ateliers, la réflexion a été alimentée avec les travaux du bureau d'études UTOPIES (retenu suite à une procédure de marché public à procédure adaptée dont le cahier des charges est consultable [ici](#)) :

- consultation d'experts (principalement nationaux, voire internationaux) et de parties prenantes (principalement locales) ;

- analyse des pratiques de consommation alimentaires des grands lyonnais (enquête internet) ;
- analyse du métabolisme alimentaire correspondant au bassin de vie lyonnais (le territoire retenu est proche de l'aire urbaine de Lyon définie par l'INSEE, puisqu'il s'agit de la zone de production alimentaire locale retenue par la Métropole de Lyon, à savoir 50 km autour de la Ville de Lyon).

Les résultats de cette large consultation, confrontés à la vision de 19 agents métropolitains représentant 11 directions des 5 délégations, ont permis de dégager 11 principaux objectifs (dont un objectif transversal) répartis en 5 grands enjeux.

Il faut souligner l'engouement de l'ensemble des parties prenantes (acteurs institutionnels, industries agro-alimentaires, grande distribution, acteurs de l'économie sociale et solidaire) de l'aire urbaine pour participer à cette démarche qui, malgré leurs intérêts divergents, sont parvenues à s'accorder sur une dizaine d'objectifs.

L'ensemble de cette matière (état des lieux réalisé par le bureau d'études UTOPIES, présentation et compte-rendu des réunions avec les acteurs, diaporama et compte-rendu des différents comités techniques et comités de pilotage) est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : [ici](#).

b) Une ambition à horizon 2030 centrée sur 5 grands enjeux structurants

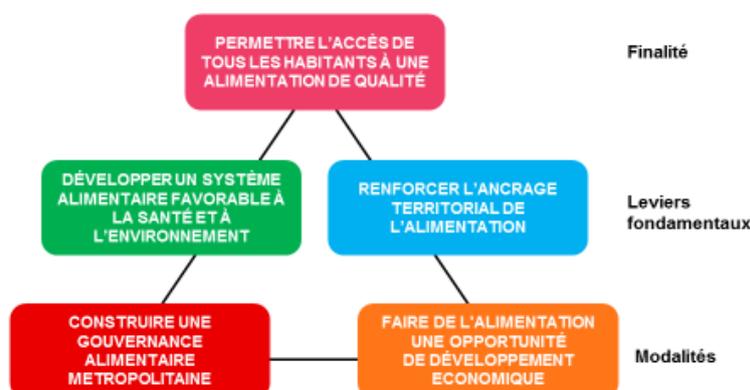
L'alimentation est une composante fondamentale de l'épanouissement et de la santé des personnes. Or, le système alimentaire actuel présente d'importantes vulnérabilités sanitaires, sociales, économiques, environnementales qui interrogent le rôle et l'implication de la Métropole de Lyon en matière d'alimentation.

L'accès de tous les grands lyonnais à une alimentation saine, durable et responsable correspond à une attente sociétale de plus en plus manifeste. Elle **constituera** à ce titre **la finalité première d'une future politique alimentaire pour la Métropole de Lyon.**

Ceci implique une évolution significative aussi bien des comportements de consommation que des modes de production, de façon à mettre au premier plan la qualité nutritionnelle, l'accessibilité sociale, la juste rémunération des professionnels, ainsi que la préservation des ressources naturelles.

Créer les conditions de choix alimentaires éclairés et faire de l'alimentation durable un levier de développement économique appellent un plus fort ancrage local du système alimentaire, au bénéfice de tous ses acteurs.

Une ambition centrée sur 5 grands enjeux/défis structurants pour la métropole lyonnaise



c) Onze objectifs consensuels

- permettre à tous les habitants de devenir acteurs de leur santé alimentaire,
- développer une culture de l'alimentation responsable,
- faire reculer les précarités alimentaires,
- faire du capital naturel agricole un bien commun métropolitain,
- progresser vers une agriculture durable et de proximité,
- favoriser l'ancrage et la coopération des acteurs de la production-transformation-distribution-restauration,
- développer une activité économique du territoire liée à l'alimentation durable,
- faire de la restauration collective publique une vitrine de la transition vers une alimentation durable,
- intégrer la question alimentaire dans les politiques d'aménagement,
- réduire les gaspillages alimentaires.

dont un objectif transversal :

- animer le territoire en investissant les différentes scènes de gouvernance alimentaire.

d) La posture de la Métropole comme chef d'orchestre fait consensus

Au cours de la concertation menée avec les acteurs locaux, la posture d'une métropole « chef d'orchestre » ou « facilitatrice » a fait consensus. La mobilisation de l'ensemble des acteurs permettra de définir un cadre stratégique concerté, articulant les leviers ressortant des compétences de la métropole avec les contributions d'autres acteurs territoriaux, institutionnels et privés.

L'adoption par la Métropole de Lyon d'un rôle d'animation territoriale favorisera ainsi les coopérations entre les parties prenantes, tout en assumant en propre un plan d'actions relevant de ses compétences. Pour ce faire, il est nécessaire de caractériser les parties prenantes et leurs projets, de mobiliser les acteurs et les citoyens et d'identifier de nouvelles actions.

Parallèlement, le président de la métropole de Lyon a saisi le **Conseil de Développement** pour enrichir cette 1^{ère} phase de construction par une contribution proposant des éléments de réflexion pour animer le territoire en investissant différentes scènes de "gouvernance" alimentaire, qu'il s'agisse des relations avec les territoires voisins ou encore de l'intégration de l'ensemble des acteurs de l'écosystème alimentaire dans une gouvernance alimentaire métropolitaine. Il lui est demandé apporter son regard et son expertise tout particulièrement sur les deux objectifs suivants :

- **faire reculer les précarités alimentaires** en permettant à tous les habitants de devenir acteurs de leur santé alimentaire ;
- **valoriser les atouts économiques et de formation** sur le territoire **pour favoriser une filière de l'alimentation saine et durable.**

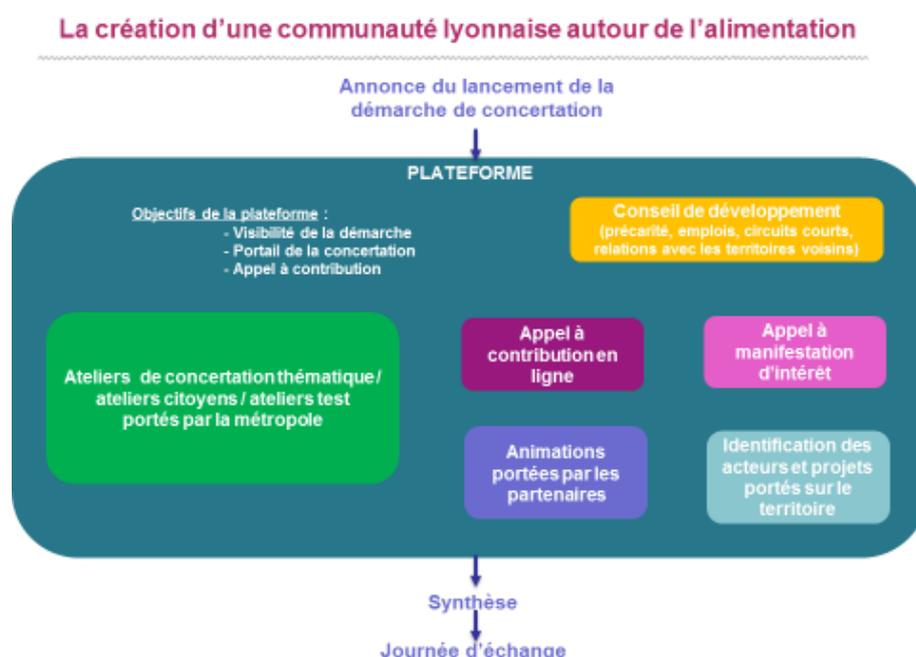
Un premier rendu du Conseil de Développement est attendu pour avril 2019.

3. La poursuite de construction du projet alimentaire territorial avec une interpellation politique en deux temps : l'adoption en 2019 d'un cadre stratégique alimentaire préalable à la finalisation du projet alimentaire en 2021

Dans sa délibération n°2017-2227 du 18 septembre 2017, le conseil métropolitain a décidé d'adhérer au Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux. La participation aux groupes d'échanges au sein de ce réseau a permis d'identifier les modalités « idéales » d'une concertation visant à poursuivre et finaliser le travail en associant l'ensemble des parties prenantes. Dans cet objectif, la mise en place d'une plateforme est proposée pour déployer la concertation selon différents modes :

- un appel à contribution en ligne,
- des ateliers de concertation thématiques, des ateliers citoyens et des ateliers tests portés par la Métropole de Lyon,
- des animations et/ou évènements portés par les partenaires qui devront être mis à profit dans un format qui reste à définir.

Cette plateforme de concertation citoyenne devra permettre d'identifier des acteurs et projets portés sur le territoire et de dessiner une communauté lyonnaise autour de l'alimentation, important facteur de réussite du projet alimentaire territorial. Elle est schématisée ci-dessous :

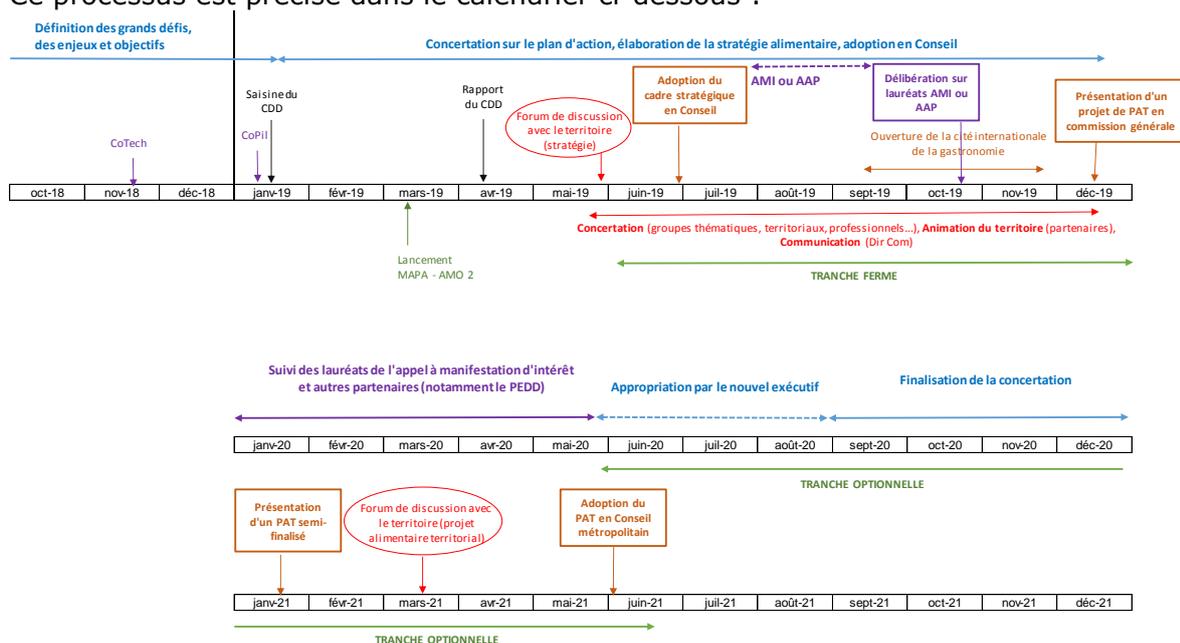


Le pilotage de la concertation par la Direction des Stratégies Territoriales et des Politiques Urbaines, associera la Direction de la Prospective et du Débat Public (création de la plateforme, ateliers citoyens, ateliers test).

Le cadre stratégique issu de la première phase de travail (défis, enjeux et objectifs, posture de la métropole), sera adopté lors d'un conseil métropolitain en juin 2019. Ces éléments stratégiques, qui pourront s'articuler avec des projets phares comme l'inauguration de la Cité Internationale de la Gastronomie, serviront de cadre à la définition du plan d'actions pour laquelle la concertation s'appuiera sur un déploiement complet de la plateforme. Elle devrait être lancée lors du forum de discussion avec le territoire du bilan de la première phase (à savoir le projet de cadre stratégique) en mai-juin 2019 pour se terminer en octobre 2019.

Par ailleurs, l'adoption du cadre stratégique devrait être l'opportunité de lancer un appel à manifestation d'intérêt avant l'été 2019 auprès de l'ensemble des partenaires de la Métropole de Lyon pour explorer de nouvelles idées, de nouvelles pistes d'actions, en particulier dans le domaine de la lutte contre la précarité alimentaire (malgré leur intérêt, la dispersion des actions menées jusqu'alors ne permet pas de répondre à l'ampleur de cet enjeu apparu comme primordial dans le cadre de la concertation menée en 2018). Cet appel à manifestation d'intérêt d'un budget de 50.000 euros serait construit de manière transversale avec les différentes directions impliquées dans l'élaboration de la stratégie alimentaire, un travail en mode projet important dans la perspective de consolider, au sein des services métropolitains, un collectif sur l'alimentation. L'analyse du résultat des actions soutenues dans ce cadre devrait permettre de renforcer l'action métropolitaine autour de cet enjeu jugé fondamental par l'ensemble des parties prenantes (y compris les représentants de l'industrie ou de la grande distribution). Ce bilan ouvrirait la porte à l'adoption d'une stratégie alimentaire, déclinée sous la forme d'un projet alimentaire métropolitain ambitieux, répondant au mieux aux attentes du territoire. Si le vote de ce projet alimentaire ne pourra vraisemblablement pas aboutir au cours de ce mandat, la présentation des conclusions de la phase de concertation dans une première ébauche de projet alimentaire métropolitain pourrait avoir lieu avant la fin de l'année 2019.

Ce processus est précisé dans le calendrier ci-dessous :



B. Enjeux

Après avoir abordé la question alimentaire par l'intermédiaire de sujets d'actualité relatifs à ses compétences, **la métropole de Lyon s'est engagée dans une démarche cohérente et globale concernant l'alimentation sur l'ensemble du territoire métropolitain** avec pour objectif d'élaborer une stratégie alimentaire d'ici la fin du mandat :

- le cadre stratégique, issu de la première phase d'élaboration de cette stratégie, sera proposé à la délibération du conseil métropolitain en juin 2019,

- une ébauche de projet alimentaire métropolitain sera présentée fin novembre 2019 et permettra d'installer une gouvernance métropolitaine liée à l'alimentation.

L'année 2020 sera consacrée à la consolidation de ce projet alimentaire dont l'adoption formelle par délibération du conseil est prévue début 2021.

C. Objectifs du présent marché

Le présent marché vise à animer la communauté lyonnaise des acteurs œuvrant dans le domaine alimentaire dans la perspective de conduire la concertation nécessaire à l'élaboration d'un projet alimentaire métropolitain partagé par le territoire qui sera soumis au conseil métropolitain fin 2020-début 2021.

La mission pourra être considérée comme réussie à partir du moment où le **rôle de la métropole de Lyon, comme animatrice de la communauté lyonnaise des acteurs de l'alimentation**, sera **ancré durablement dans le territoire**.

II. Prestation attendue

A. Cadre général

1. **Objet**

Après une première phase ayant permis à la métropole de Lyon d'accompagner les acteurs du territoire (à savoir le bassin de vie appréhendé par un périmètre de 50 km autour de Lyon) dans la définition :

- des 5 enjeux/défis structurants de la future stratégie alimentaire,
- de la dizaine d'objectifs à atteindre pour répondre à ces principaux enjeux,
- de la posture à adopter par la métropole de Lyon sur les questions alimentaires,

le présent marché devra permettre d'aboutir à l'élaboration d'un projet alimentaire métropolitain co-construit avec l'ensemble des parties prenantes.

Pour ce faire, le prestataire devra :

- accompagner la collectivité dans la définition de sa stratégie,
- conduire la concertation autour de l'alimentation,
- animer la communauté lyonnaise des acteurs œuvrant dans le domaine alimentaire,
- élaborer le projet alimentaire territorial.

2. **Périmètres d'étude**

Les périmètres d'étude seront adaptés en fonction des sujets :

- pour ce qui concerne la demande et la consommation alimentaires, le périmètre d'étude sera la métropole lyonnaise ;
- pour ce qui concerne les acteurs, ceux-ci pourront être locaux, nationaux ou internationaux mais œuvreront sur l'agglomération lyonnaise –une attention particulière sera accordée aux acteurs issus du bassin de vie lyonnais (assimilé au périmètre des 50 km autour de Lyon définissant la production locale) ;
- pour ce qui concerne l'offre alimentaire, on s'intéressera à la production locale.

3. **Documentations disponibles**

Le prestataire pourra, notamment, s'appuyer sur l'intégralité de la production issue de la première phase. Les premiers documents provisoires disponibles au 1^{er}/03/2019 peuvent être téléchargés [ici](#).

Le prestataire réalisera une bibliographie thématique commentée de l'ensemble des documents consultés dans le cadre de l'élaboration de sa prestation.

4. **Mise en place des prestations**

Le démarrage de la prestation donnera lieu à une réunion de cadrage permettant de préciser les attentes de la collectivité et le planning de la mission.

Ce marché présente une tranche ferme et une tranche optionnelle.

B. Ébauche du projet alimentaire territorial (tranche ferme)

L'objectif de cette tranche ferme est d'aboutir à l'ébauche d'un projet alimentaire territorial au 30 novembre 2019 (délai de rigueur).

1. Appui à la collectivité dans l'élaboration de sa stratégie

Le prestataire accompagnera la collectivité dans l'élaboration de sa stratégie d'élaboration du projet alimentaire métropolitain :

- Prise de connaissance du contexte du projet et des attendus de la collectivité à l'égard de l'organisation de la démarche,
- Proposition d'un cadre stratégique pour mener à bien la mission synthétisé sous la forme d'un planning mettant en exergue l'articulation des différentes modalités de concertation les unes avec les autres,
- Recherche d'éléments inspirants en France comme à l'international : il est attendu du prestataire qu'il exerce une veille régulière aussi bien auprès des acteurs locaux, nationaux et internationaux sur les questions alimentaires (ces informations seront communiquées par courriel avant d'être compilées dans un document pédagogique remis en fin de mission),
- Accompagnement du pilotage et du suivi technique du projet tel que défini au point E (relations avec le pouvoir adjudicateur),
- Participation à l'animation d'un collectif interne.

Livrables :

- Note méthodologique visant à définir la stratégie d'élaboration du projet alimentaire métropolitain dans la perspective de construire un plan d'actions répondant parfaitement aux 5 enjeux et 11 objectifs identifiés lors de la première phase. Cette note se déclinera en un niveau d'accompagnement du prestataire à adapter selon les thématiques (voir II.B.2).

2. Conduire la concertation autour de l'alimentation

La métropole de Lyon a fait le choix de mener la concertation sur la définition de sa stratégie alimentaire de manière large et de façon la plus transparente possible avec le territoire. Le prestataire devra mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif de mobilisation visé, puis de recueil et capitalisation de la parole des participants. Il proposera des techniques/modalités de concertation pertinentes et adaptées au public visé pour répondre aux enjeux de la démarche. **Le niveau d'accompagnement du prestataire devra être adapté en fonction des thématiques et de leur appropriation par les services de la métropole de Lyon :**

- la prestation d'accompagnement complet consistera à animer les temps de rencontre avec un rôle d'organisation, de médiation ou de facilitation, de gestion du groupe, sans oublier la capacité à rappeler le cadre de la collectivité ;
- la prestation d'accompagnement 'minimum' consistera à simplement écouter l'atelier de concertation (directement mise en œuvre par les services métropolitains).

Il est important de rappeler que quelle que soit la stratégie retenue, **la concertation devra impérativement permettre de construire un plan d'actions répondant parfaitement aux 5 défis et 11 objectifs** identifiés lors de la première phase.

a) Mise en œuvre de la stratégie de concertation

Afin d'assurer la concertation, le prestataire mettra en œuvre différents outils dans la perspective :

- de recueillir le point de vue des citoyens (la métropole de Lyon souhaite expérimenter de nouvelles démarches de dialogue citoyen pour associer les habitants à la co-production des politiques publiques : les ateliers de concertation citoyenne doivent être des lieux de dialogue et de recherche de solutions alternatives, l'habitant est considéré comme expert dans ses choix alimentaires, adaptés à son quotidien),

- d'associer l'ensemble des parties-prenantes (en reprenant à minimum les catégories d'acteurs identifiées lors de la première phase) sur des thématiques à approfondir en prenant en compte les impératifs institutionnels d'une collectivité comme la métropole de Lyon,

- de préfigurer, voire mettre en place des groupes projets ayant vocation à être pérennisés dans le temps dans une dynamique de mise en œuvre de la stratégie.

Nota Bene : la mobilisation sera assurée par les services de la métropole de Lyon (informations sur les réseaux sociaux, utilisation des canaux partenariaux 'habituels'), sur la base de la stratégie et des outils convenus avec le prestataire.

(1) Organiser la concertation dans un objectif de **contribution**

Il est attendu du prestataire une définition des modalités de concertation pour aboutir à des contributions thématiques (à titre d'exemples, il peut s'agir de séances de brainstorming, de visite terrain suivi de débats, d'atelier test avec les habitants sur les précarités alimentaires et la nutrition santé, etc.). Une première liste de ces thématiques qui pourraient être approfondies (liste à challenger lors de l'élaboration de la stratégie de concertation –certaines thématiques sont déjà traitées par d'autres services de la métropole) :

- Quel positionnement des communes sur l'alimentation ?
- Quelle politique pour assurer la transition agricole ?
- La logistique alimentaire : quels outils et voies d'amélioration en lien avec la Zone à Faible Émission (ZFE) ?
- La relation entre la métropole et les territoires voisins
- Cultures culinaires (terroirs, cultes, migrations) : quelle prise en compte dans les politiques publiques ?
- Lutte contre les déserts alimentaires,
- Industries agro-alimentaires et économie circulaire,
- Alimentation et changement climatique [initié dans le cadre du PCAET]

Dans le cadre de cette prestation, le pouvoir adjudicateur s'attendrait à ce qu'un minimum de 5-6 thématiques soit traité.

(2) Organiser la concertation pour initier une **dynamique d'action**

Les conclusions de la première phase montrent que les groupes projets suivants semblent pertinents à mettre en œuvre dans la durée (liste à challenger lors de l'élaboration de la stratégie de concertation) :

- Lutte contre les précarités alimentaires,
- Marketing territorial : une opportunité économique sur le territoire,
- Métiers de bouche et alimentation durable,
- Restauration collective (établissements médicaux sociaux, restauration d'entreprise...),
- Nutrition-santé et formulation des produits alimentaires transformés.

S'ils devront permettre l'interconnaissance et l'échange d'expérience dans un premier temps, ils devront surtout initier la mise en place rapide de projets concrets ayant vocation à perdurer sur le long terme (ex. création d'une marque territoriale avec un cahier des charges de qualité pour le « marketing territorial »).

Dans le cadre de cette prestation, le pouvoir adjudicateur s'attendrait à ce qu'un minimum de 5-6 groupes projet soient initiés.

b) Mise en place d'une **plateforme citoyenne**

La mise en place d'une plateforme en ligne sera le relais de la stratégie de concertation. L'importance de cet outil ne doit pas être sous-estimée : il permettra de mettre en visibilité la démarche en assurant la transparence de cette concertation, condition importante dans la perspective d'une réappropriation rapide par le prochain exécutif.

Cette plateforme, lieu ressource du territoire, devra *a minima* :

- mettre en visibilité la démarche métropolitaine sur l'alimentation (et notamment les résultats de la première phase du travail),
- présenter les actualités (manifestations, appels à projet...) en développant une ligne éditoriale (à proposer par le prestataire) en complément d'un journal électronique à mettre en œuvre,
- mobiliser les parties-prenantes (réflexion sur un marketing on-line avec, éventuellement, des vidéos de mobilisation) et permettre leur inscription aux différents moments de concertation proposés,
- constituer le portail d'une concertation souhaitée la plus transparente possible avec le territoire (tableau de suivi de la concertation, agenda, présentation des ateliers de concertation, conclusions des ateliers),
- recueillir les opinions des parties prenantes sur différents sujets (appels à contribution thématiques, boîtes à idées, sondages, questionnaires, etc. que devra animer le prestataire),
- présenter les positionnements institutionnels (cadre stratégique métropolitain, avis du conseil de développement),
- mettre en lumière et cartographier les acteurs et leurs projets portés sur le territoire,
- capitaliser la matière collectée par les partenaires dans le cadre des événements-débats organisés sur le thème de l'alimentation,
- permettre l'échange entre parties-prenantes par l'animation et la modération d'espaces de discussion ou espaces contributifs thématiques,
- présenter de manière pédagogique le projet alimentaire métropolitain tout en assurant le suivi annuel de sa mise en œuvre (évolution des indicateurs, etc.).

La plateforme devra permettre un partage aisé de ses contenus sur les réseaux sociaux les plus usuels. Elle doit permettre au plus grand nombre un accès à des espaces de participation en ligne en proposant des contributions sous différentes formes (textes, images, sons, vidéos...). L'esprit coopératif dans lequel le projet est élaboré requiert un soin particulier aux conditions juridiques concernant la propriété des contenus postés : l'ensemble de la plateforme et des contenus publiés seront protégés par la licence Creative Commons BY-NC-SA –dont la dernière version est disponible [ici](#)).

Le site devra faire preuve d'agilité, de manière à articuler les enseignements des réunions publiques avec les thèmes et questions en discussion en ligne. L'utilisateur devra pouvoir comprendre cette articulation et ainsi percevoir que le débat en ligne se nourrit des contributions recueillies en réunion publique, et vice-versa. De manière plus générale, la plateforme devra permettre une « mise en récit » de la démarche participative sur l'alimentation.

Il sera demandé au prestataire de définir une identité visuelle en accord avec le positionnement de la métropole comme « chef d'orchestre » ou « facilitateur » (et non

pilote) ; une discussion avec les directions de la communication (DirCom) et de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) de la métropole de Lyon permettra de vérifier la cohérence du projet envisagé. Un nom de site devra être proposé. Il est également souhaité la mise en œuvre d'un interfaçage sécurisé avec Grand Lyon Connect (solution d'authentification commune à plusieurs services en ligne de l'agglomération lyonnaise – voir <https://support.grandlyon.com/glc/>). Enfin, la plateforme devra respecter les standards aujourd'hui usuels (responsive webdesign, accessibilité, sécurité, respect du Règlement Général sur la Protection des Données, statistiques, etc.).

À terme, la plateforme constituera la **clef de voute de l'animation** de la communauté lyonnaise des acteurs de l'alimentation : le pouvoir adjudicateur sera particulièrement sensible à la qualité de l'outil proposé par le prestataire.

Livrables :

- Note d'organisation relative à la concertation pour les différentes thématiques et à la mise en place de chaque groupe projet
- Documents de présentation et compte-rendu pour chaque animation
- Plateforme fonctionnelle (nom de domaine et hébergement compris jusqu'à fin 2021)

3. Animer la communauté lyonnaise des acteurs de l'alimentation

a) Recenser et cartographier acteurs et initiatives

Le prestataire proposera une méthode pour recenser les acteurs et initiatives (en complément au recensement réalisé lors de la première phase) et en rendre le compte. Ces acteurs et leurs projets seront mis en valeur sur la plateforme avec une actualisation régulièrement réalisée par le prestataire. Une actualisation de leurs initiatives devra pouvoir être réalisée par les porteurs de projets eux-mêmes directement sur l'outil cartographique de la plateforme.

b) Mettre en lumière les animations des partenaires

Afin d'animer la communauté lyonnaise des acteurs de l'alimentation, les événements et animations proposées par les parties prenantes devront être mises en lumière (selon une méthode à définir). La matière issue des débats organisés sur le territoire devra pouvoir alimenter la construction du projet alimentaire.

Livrables :

- Base de données des initiatives et des acteurs implémentée sur la plateforme
- Document prospectif sur les animations pouvant être réalisées par les partenaires

Rappel : la plateforme citoyenne présentée au point 2 « conduire la concertation autour de l'alimentation » devra être un élément important dans le cadre de l'animation des acteurs de l'alimentation sur le long terme.

4. **Élaboration du projet alimentaire territorial**

a) Synthèse de la concertation

Le prestataire réalisera une synthèse de cette première phase de concertation sur l'élaboration du projet alimentaire métropolitain :

- description de la stratégie,
- ensemble des réunions de concertation (participants, compte-rendus...)
- grands enseignements (synthèse) de la concertation.

b) Présentation de l'esquisse du projet alimentaire métropolitain

Il est demandé une présentation d'une première ébauche du projet alimentaire métropolitain pour le 30 novembre 2019 (délais de rigueur).

Des documents de présentation pédagogiques seront réalisés (dépliant de 4 pages, synthèse, diaporama). Une présentation audiovisuelle (animation/vidéo) serait appréciée.

Les actions du PAT devront impérativement être budgétées (évaluation budgétaire permettant de mettre en place les actions nécessaires pour aboutir aux objectifs).

c) Définition du système de suivi-évaluation

Il s'agira de concevoir un outil de pilotage utile pour la métropole de Lyon et les parties prenantes. Cet outil sera composé :

- d'un dispositif de suivi et de pilotage de la mise en œuvre du projet alimentaire,
- d'un référentiel d'évaluation.

Le suivi de la mise en œuvre du projet alimentaire devra être robuste, mais réalisable. Il s'agira pour le prestataire, en lien avec les ateliers de concertation et la collectivité, de déterminer des indicateurs de suivi de chacune des actions, et qui correspondent aux objectifs globaux de la stratégie alimentaire. Ces indicateurs devront être non seulement pertinents, indépendants les uns des autres, mais cohérents entre eux, et devront être aussi aisément renseignables : le prestataire précisera pour chaque indicateur des moyens simples de mobiliser les données dans la durée (données de suivi, enquête ad hoc) et les déclinaisons territoriales possibles.

Chaque indicateur fera l'objet d'une justification détaillée, concernant son intérêt dans la mise en œuvre, et les conditions de faisabilité de la mise à jour.

À cet effet, le prestataire pourra distinguer les indicateurs de suivi des indicateurs de pilotage, dont la qualité principale sera de pouvoir être obtenue rapidement (résultats intermédiaires, effets d'entraînement, effets pervers...) afin de prendre des mesures correctrices si nécessaire.

En ce qui concerne le référentiel d'évaluation, le prestataire proposera une méthode pour définir les questions évaluatives et un protocole d'évaluation qui permettront de juger de l'efficacité et de la cohérence du projet alimentaire territorial.

En conclusion, il est demandé au prestataire d'**élaborer une méthode pour assurer le suivi efficace et une évaluation pertinente** du projet alimentaire, dans laquelle il précisera entre autres la périodicité de mise à jour des indicateurs, de réunions des différents acteurs pour l'ajustement du plan d'actions.

Cette procédure sera **assortie des outils nécessaires** au suivi et à l'évaluation de la démarche (tableau de bord, grille d'analyse...). Ce système de suivi-évaluation fera partie prenante du projet alimentaire territorial.

La métropole de Lyon y accorde une importance toute particulière.

Livrables :

- Note de synthèse sur la concertation (minimum 30 pages et 3 infographies)
- Note détaillant précisément la méthode illustrée de suivi-évaluation
- Esquisse d'un projet alimentaire métropolitain reprenant les enjeux, le programme d'action, les indicateurs (minimum 50 pages et 10 infographies)
- Documents pédagogiques de présentation du projet alimentaire (dépliant de 4 pages, synthèse de 10 pages, diaporama et, le cas échéant, production audiovisuelle).

Le **caractère pédagogique** et attractif des rendus finaux **sera fortement apprécié**. Aussi, si le nombre d'illustrations citées ci-dessus constitue le minimum contractuel à respecter par **le prestataire**, celui-ci **pourra proposer autant d'illustrations qu'il le souhaite afin de rendre sa production didactique et pédagogique**.

Le prestataire fournira les fichiers d'illustration à la fois en format informatique modifiable et en format informatique définitif. Ces formats devront être convenus avec la métropole.

C. Finalisation du projet alimentaire territorial (tranche optionnelle)

Le prestataire prévoira une phase d'appropriation de l'esquisse de PAT présentée fin 2019 par le nouvel exécutif à compter de mi-2020. Cette réappropriation de la matière issue de la concertation en 2020 devra permettre d'aboutir à un PAT, porté par l'ensemble des directions concernées et finalisé début 2021.

1. Appui à la collectivité dans la définition de sa stratégie

Le prestataire poursuivra l'accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de sa stratégie de poursuite de l'élaboration du projet alimentaire métropolitain tel que décrit dans la 1^{ère} tranche.

En complément, il proposera une stratégie d'appropriation de la démarche :

- par les nouveaux élus (rédaction de notes de synthèse, élaboration de supports de présentation, réunions de pilotage),
- par les autres directions (économie, social, etc.) de la métropole de Lyon (notes de synthèse thématiques, supports de présentation, participations à quelques réunions bilatérales) et devra ponctuellement prévoir un accompagnement interne (présentiel à évaluer en fonction de la complexité de la discussion et selon les directions concernées).

Livrable :

- Mise à jour de la note méthodologique visant à définir la stratégie d'élaboration du projet alimentaire métropolitain

2. Reprise de la concertation autour de l'alimentation

Le prestataire poursuivra la concertation initiée lors de la première tranche du présent marché en prenant en compte les adaptations souhaitées par le nouvel exécutif métropolitain.

Il s'agira d'approfondir certaines thématiques dans un objectif de contribution, comme de la poursuite des groupes-projets visant à initier une dynamique d'action sur le territoire [voir point B.2.a)].

Pour les thématiques à approfondir, il est demandé au minimum deux demi-journées au second semestre 2020-début 2021 (les demi-journées peuvent être constituées de séance de brainstorming, de visite terrain suivi de débats, d'atelier test avec les habitants sur les précarités alimentaires et la nutrition santé, etc.). En ce qui concerne les groupes projets, ils se réuniront un minimum de 2 demi-journées au second semestre 2020-début 2021.

Enfin, la plateforme sera mise à jour et permettra, en partie, d'animer le territoire par l'intermédiaire des lettres d'information.

Livrables :

- Note d'organisation relative à la poursuite de la concertation pour les différentes thématiques et à la mise en place de chaque groupe projet
- Documents de présentation et compte-rendu pour chaque animation
- Plateforme mise à jour fonctionnelle

3. Poursuite de l'animation la communauté lyonnaise des acteurs de l'alimentation

a) Recenser et cartographier acteurs et initiatives

Les acteurs de l'alimentation et leurs projets seront mis en valeur sur la plateforme avec une actualisation régulièrement (réalisée notamment par le prestataire).

b) Mettre en lumière les animations des partenaires

Afin d'animer la communauté lyonnaise des acteurs de l'alimentation, les évènements et animations proposées par les parties prenantes devront être mises en lumière (selon une méthode à définir). La matière issue des débats organisés sur le territoire devra pouvoir alimenter la construction du projet alimentaire.

c) Forum de discussion avec le territoire

Il est prévu la préparation et l'animation d'un forum d'échanges avec le territoire pour présenter le projet alimentaire territorial (projet finalisé, avant sa présentation en conseil métropolitain). Pour mémoire, il n'est pas demandé au prestataire de mettre en œuvre ce forum (organisation matérielle), mais de contribuer à son organisation en proposant une méthode/un déroulé visant à mobiliser les acteurs locaux dans la perspective de la concertation à venir.

Rappel : la plateforme citoyenne devra être un élément important dans le cadre de l'alimentation des acteurs de l'alimentation sur le long terme.

Livrables :

- Base de données des initiatives et des acteurs implémentée sur la plateforme
- Document prospectif sur les animations pouvant être réalisées par les partenaires
- Note d'organisation du forum d'échange avec le territoire, présentations (diaporama, documents à diffuser), compte-rendu

4. Finalisation du projet alimentaire territorial

L'ébauche de projet alimentaire métropolitain réalisée fin 2019 sera mise à jour en prenant en compte les résultats de la concertation.

Des documents de présentation pédagogiques seront réalisés (dépliant de 4 pages, synthèse, diaporama). Une présentation audiovisuelle (animation/vidéo) serait appréciée.

Les éléments et livrables demandés dans la tranche ferme seront mis à jour en conséquence dans l'objectif d'aboutir à un projet alimentaire finalisé courant 2021.

Livrables :

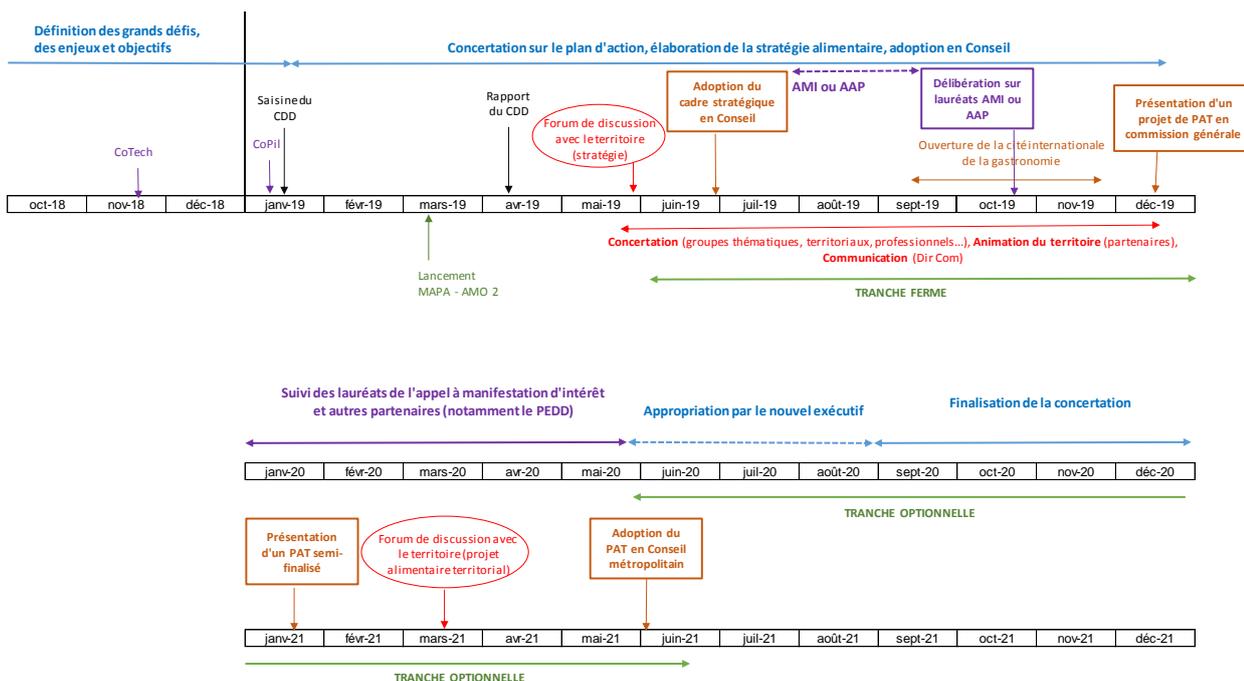
- Note de synthèse sur la concertation (minimum 30 pages et 3 infographies)
- Note détaillant précisément la méthode illustrée de suivi-évaluation
- Projet alimentaire métropolitain finalisé reprenant les enjeux, le programme d'action, les indicateurs (minimum 50 pages et 10 infographies)
- Documents pédagogiques de présentation du projet alimentaire (dépliant de 4 pages, synthèse de 10 pages, diaporama et, le cas échéant, production audiovisuelle).

Le **caractère pédagogique** et attractif des rendus finaux **sera fortement apprécié**. Aussi, si le nombre d'illustrations citées ci-dessus constitue le minimum contractuel à respecter par le **prestataire**, celui-ci **pourra proposer autant d'illustrations qu'il le souhaite afin de rendre sa production didactique et pédagogique**.

Le prestataire fournira les fichiers d'illustration à la fois en format informatique modifiable et en format informatique définitif. Ces formats devront être convenus avec la métropole.

D. Modalités d'exécution et livrables

1. Calendrier prévisionnel



Afin de respecter la période de réserve électorale, il n'est pas prévu de décliner publiquement la stratégie de concertation (ex. dans le cadre de réunions thématiques, d'animations publiques...) pendant une période s'échelonnant de mi-décembre 2019 à fin mai 2020).

2. Délai d'exécution

À compter de la notification du présent marché, la partie forfaitaire devra être exécutée de manière à pouvoir disposer d'un projet alimentaire métropolitain complet au 30 novembre 2019.

3. Déroulement de la mission

Le début de la mission sera marqué par une réunion de cadrage permettant de préciser les attentes de la collectivité et le planning.

À cette étape, le titulaire du marché exposera une proposition de planning qui sera confrontée aux impératifs du pouvoir adjudicateur afin de déterminer le planning définitif. Les prestations pourront se tenir en parallèle.

4. Livrables

Le prestataire fournira :

- en début de mission, un planning du projet,
- en cours de mission, les livrables cités à chaque fin de prestation intermédiaire de même que les diaporamas, supports et comptes rendus de réunion,
- en fin de mission, l'ensemble des comptes rendus et diaporamas, l'ensemble des livrables cités en format modifiable et en format stabilisé sur CD ROM.

Les livrables sont remis en format numérique. En ce qui concerne les documents destinés à être communiqués auprès des parties prenantes (à savoir le projet alimentaire métropolitain, les documents pédagogiques et les infographies et illustrations), leur version finale sera fournie sous la forme de « bon à tirer ».

Le format des fichiers informatiques sera soumis à l'agrément de la métropole de Lyon préalablement à tout envoi ; un fichier test pourra être exigé pour chaque format afin de s'assurer de sa compatibilité avec les matériels informatiques (pour information, les agents de la métropole sont équipés de Microsoft Office 2013).

E. Relations avec le pouvoir adjudicateur

1. Composition de l'équipe

Un responsable de projet qui sera l'interlocuteur unique du pouvoir adjudicateur, devra être désigné.

Ce responsable de projet sera chargé de la coordination des intervenants de l'équipe prestataire (qu'il y ait ou non groupement ou sous-traitance) et assurera l'interface unique avec le pouvoir adjudicateur.

Le titulaire prendra soin d'informer en amont la collectivité de toute difficulté liée au respect des délais.

En cas de vacances ou maladie, la continuité du service sera assurée par le prestataire au besoin en proposant au sein de ses équipes un collaborateur assurant l'intérim pour la mission ; il devra en informer au préalable le pouvoir adjudicateur.

2. Pilotage et suivi par le pouvoir adjudicateur

Afin de suivre les travaux du prestataire un comité de pilotage sera défini. Il se réunira une fois au début de la mission (cf. réunion de cadrage). Le comité de pilotage associera des élus métropolitains aux directeurs concernés par la stratégie.

Préalablement à ces réunions de comité de pilotage, un comité de suivi technique se réunira afin de les préparer. Le comité de suivi associera des agents de la métropole à des partenaires techniques spécialistes du sujet.

Le chef de projet chargé de l'élaboration de la stratégie alimentaire métropolitaine sera l'interlocuteur du prestataire au quotidien.

3. Réunions et matériel

a) Fréquence

L'intégralité des réunions et groupe de travail, incluant les réunions de lancement et de clôture du marché, sera intégrée à l'offre technique et financière du prestataire.

Le titulaire du marché tiendra régulièrement au courant la collectivité de l'avancée de ses travaux.

En supplément, un point téléphonique hebdomadaire sera fait.

Les tranches ferme et optionnelle comprendront chacune au minimum 8 réunion, dont :

- 2 réunions de cadrage technique et politique. Ces réunions permettront de préciser au prestataire les éléments nécessaires au démarrage de la prestation. Elles permettront d'arrêter un premier planning de mission,

- Réunions de validation des documents et éléments graphiques (2 comités de pilotage et 2 comités de suivi intermédiaires).

Par ailleurs, la tranche optionnelle prévoira un forum d'échange avec le territoire (ouvert à l'ensemble des acteurs intéressés par le sujet).

b) Préparation

Le titulaire du marché prend en charge la rédaction des ordres du jour, feuilles de présence et diaporamas qui seront projetés et qu'il devra transmettre a minima sous quatre jours ouvrés avant la première réunion préparatoire de l'évènement concerné (forum, comité de pilotage...). Ces réunions préparatoires sont organisées sous le pilotage du directeur des Stratégies Territoriales et Politiques Urbaines.

De même, le prestataire prend en charge le compte rendu de chaque réunion qui sera transmis à la collectivité sous format .docx ou .odt dans les 72h ouvrées suivant la réunion.

c) Matériel

Pour tous types de réunions, la collectivité mettra à disposition la salle, les tables et chaises (dont il conviendra au prestataire de préciser en amont le nombre nécessaire), ainsi que le matériel de projection.

Si le prestataire a besoin d'autres types de matériel, celui-ci devra s'en munir par ses propres moyens. Il devra s'assurer de la bonne installation du matériel, de la préparation de la salle et de sa bonne disposition.

Il s'assurera également de la compatibilité de ses supports de présentation avec le matériel fourni et devra, le cas échéant, se munir des adaptateurs ou du matériel nécessaires à une bonne présentation (il veillera à se munir d'un adaptateur permettant de relier son ordinateur aux vidéoprojecteurs standard ou se munira de son propre matériel de vidéo-projection).